

## CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 24 mars 2021 à 20 heures par vidéoconférence.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

### ORDRE DU JOUR

~~Première-deuxième-troisième~~ convocation

#### Séance publique

1. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure
2. Marchés conjoints - Commune - CPAS - RCAS
3. Projet PCDR 1.9: Aménagement d'une aire de convivialité au Centre de Assesse - Approbation de la convention de réalisation en Développement rural & des conditions du marché
4. ODR - Budget participatif : règlement communal y relatif et lancement du processus - Approbation
5. Bail emphytéotique en faveur de be Vicus- Décision et présentation de l'ASBL
6. Approbation des comptes 2020 de la Régie des Sports d'Assesse
7. Décharge donnée aux membres des organes de gestion et de contrôle de la Régie des Sports d'Assesse - Décision
8. Subvention à la Régie Communale Autonome des Sports - Délégation - Décision
9. Salle Dramatique à Sart-Bernard - Bail emphytéotique - Décision
10. Ecoles libres - Frais d'Internet - Octroi d'un subside pour l'école libre de Courrière (frais 2020) - Délégation - Décision
11. FE - Circulaire budgétaire 2021 relative à l'élaboration du compte, du budget et des modifications budgétaires des établissements chargés de la gestion du temporel du culte
12. Approbation des règlements-taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés - information
13. Modification de la taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers - Exercice 2021
14. Maison communale - Nivellement des terres à l'arrière du bâtiment - Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé
15. ORES - Remplacement AGW EP - SART-BERNARD - 365730 - 2021 - Phase 1/1 - 163 points
16. Partenariat "Province de Namur/Commune d'Assesse" - Gestion des Cimetières - Renouvellement de la convention pour l'année 2020
17. ASBL Groupement d'Informations Géographiques (asbl GIG) - Adhésion - Décision
18. Adhésion à la centrale d'achat de services postaux du BEP - Décision
19. Facture en suspens - Absence de bon de commande - Information
20. Modification du cadre du CPAS - Approbation
21. Vente de l' ancienne maison communale d'Assesse par agence immobilière - Décision
22. Permis d'urbanisation relatif à un bien sis à 5330 SART-BERNARD, rue des Peupliers, cad.sec. A n°520F et 520G - Information
23. Effondrement du préau de l'école communale de Courrière - Information
24. Construction d'un local touristique d'accueil avec préau et sanitaires publics dans le cadre de la remise

en tourisme du bois didactique de Courrière - Information

25. Covid-19 - Information

**Points supplémentaires**

26. POINT SUPPLEMENTAIRE CC - Enseignement – Application du décret directeur 2007

27. POINT SUPPLEMENTAIRE CC - Commission communale vélo - Composition - représentation

Par ordonnance :  
Pour le Collège,

La Directrice générale f.f.

Le Bourgmestre

V. ROSIER

JL. MOSSERAY

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

**Art. L1122-15 :. Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.**